

# Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

**Titre du projet :** Développement économique intégré dans le secteur minier  
DISM II

**Numéro du projet /  
unité de gestion :**

**Consultant chargé du diagnostic institutionnel, de l'état des lieux et de  
l'analyse des besoins des plateformes numériques des partenaires en  
appui à la conception de la plateforme numérique.**

**G-011788-007**

0.	Liste des sigles et abréviations .....	2
1.	Contexte.....	4
2.	Mission du contractant .....	5
3.	Conception .....	14
	Conception technique et méthodologique .....	14
	Gestion de projet du contractant (1.6).....	14
	Autres exigences (1.7) .....	15
4.	Concept de ressources humaines .....	15
	Expert·e clé 1 .....	15
5.	Consignes de calcul .....	17
	Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement .....	17
	Aspects de durabilité en matière de voyages .....	17
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs.....	20
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	20
8.	Traitement en sous-traitance de données à caractère personnel.....	21
9.	Annexes .....	21

## 0. Liste des sigles et abréviations

<b>ACE</b>	Agence Congolaise d'environnement
<b>ACEFA</b>	Programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations agropastorales familiales
<b>AeC</b>	Division des achats et des contrats
<b>AES</b>	Significatif aspects environnementaux
<b>AMI</b>	Alternative Mining Indaba
<b>BGF</b>	Projet de biodiversité et de gestion durable des forêts (GIZ)
<b>BGR</b>	Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles
<b>BGSM</b>	Projet de bonne gouvernance dans le secteur minier
<b>BMZ</b>	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement
<b>CAFI</b>	Initiative forestière d'Afrique centrale
<b>CAMI</b>	Cadastre minier
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CDN</b>	Contribution déterminée au niveau national
<b>CEEAC</b>	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
<b>COMIFAC</b>	Afrique centrale Commission des forêts
<b>CONDITIONS GENERALES</b>	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
<b>COP</b>	Conférence des Parties
<b>COFIL</b>	Comité de pilotage
<b>CPLA</b>	Communautés locales et peuples autochtones
<b>CSO</b>	Organisations de la société civile
<b>CTCPM</b>	Cellule technique coordination et de planification minière
<b>CTR</b>	Comité technique pour le suivi et l'évaluation des réformes
<b>DISM</b>	Projet de développement économique intégré du secteur minier (GIZ)
<b>DPEM</b>	Division de la protection de l'environnement minier
<b>EAC</b>	Communauté de l'Afrique de l'Est
<b>ECOFAC</b>	Programme de soutien à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles en Afrique centrale
<b>EITI</b>	Initiative pour la transparence des industries extractives
<b>ESA</b>	Audit environnemental et social
<b>ESIA</b>	Évaluation des impacts environnementaux et sociaux
<b>ESMP</b>	Environmental and social management plan
<b>UE</b>	Union européenne
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FEC</b>	Fédération des sociétés du Congo
<b>FNPSS</b>	Fonds national pour la promotion et le service social
<b>FONAREDD</b>	Fonds national REDD+
<b>FSC</b>	Conseil de gestion forestière
<b>GIZ</b>	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>HSC</b>	Stocks à haute teneur en carbone

<b>HVC</b>	Valeur de conservation élevée
<b>ICCN</b>	Institut congolais pour la conservation de la nature
<b>ICMM</b>	Conseil international des mines et des métaux
<b>IFC</b>	Société financière internationale
<b>JE</b>	jour(s) d'expert·e
<b>KFW</b>	Un établissement de crédit allemand spécialisé dans la reconstruction
<b>Lettre d'intention</b>	Lettre d'intention
<b>MEDD-NEC</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement durable, nouvelle économie du climat
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>SESA</b>	Évaluation environnementale et sociale stratégique
<b>SWOT</b>	Points forts, faiblesses, opportunités et menaces
<b>TdRs</b>	termes de référence
<b>WB</b>	Banque mondiale

## 1. Contexte

La coopération allemande, mise en œuvre par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) GmbH, à travers le projet de « Développement économique Intégré du Secteur Minier » (DISM) II, soutient le renforcement de la durabilité écologique, économique et sociale au sein et autour du secteur minier congolais notamment dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. A travers Son Output III, le projet DISM II, vise à :

1. Mieux connaître les secteurs clés de l'économie congolaise que sont les mines et les hydrocarbures, et les impacts probables de leur développement sur l'environnement au niveau national : pour orienter les décisions gouvernementales, pour identifier les bonnes pratiques à mettre en œuvre, pour adopter des normes environnementales intégrant les exigences REDD+ ;
2. Analyser la faisabilité économique et sociale de la mise en œuvre des bonnes pratiques et identifier les obstacles et défis à dépasser, ainsi que les mesures possibles à mettre en place ; et
3. Renforcer le cadre juridico-normatif et le dispositif de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans de gestion environnementaux et sociaux des projets et de leur actualisation périodique.

Dans le cadre du sous-processus relatif au renforcement du cadre juridico-normatif, il est prévu de concevoir et mettre en place une plateforme numérique qui aura pour objectif de permettre le traitement informatisé et standardisé des données environnementales et sociales et procédures environnementales (demandes, textes légaux, TdRs, provisoires et documents finaux d'EIES, Audits ES et PGES, rapports de suivi de l'exécution des PGES, rapports de missions de contrôle, PV, audits, courriers, paiements sécurisés, impact carbone, etc.). En d'autres termes, il s'agit de créer un « un guichet numérique » accessible en ligne permettant à tout opérateur de traiter ses dossiers sans avoir à se déplacer dans les différentes administrations centrales ou locales. Une application liée à la plateforme sera développée pour être téléchargée sur smartphone/ tablette/ordinateur/ pour permettre à chaque opérateur de s'enregistrer puis faire ses déclarations, ses procédures, ses envois de documents, le suivi de l'avancement de son dossier, ses paiements en lignes, etc. En somme il est question de rendre l'information disponible auprès des opérateurs et de tout le public (particuliers et entreprises) qui souhaiteraient s'informer autour des procédures et des informations associées à l'environnement de manière générale et en particulier pour ce qui concerne l'environnement au sein du secteur extractif.

Avec le besoin de réduire l'implication de l'homme dans les transactions financières en ce qui concerne certains paiements, la plateforme numérique peut efficacement faciliter ces opérations de manière électronique directement sans passer par des voies intermédiaires, ce qui ferait de la plateforme numérique un outil intégrateur et novateur dans le circuit financier associé aux paiements des frais des procédures environnementales. Et par ailleurs l'intérêt de la numérisation des systèmes d'information sera de pouvoir interconnecter la plateforme ainsi créée avec les autres plateformes de gestion d'informations, notamment celle de l'OFAC au niveau sous-régional, laquelle constitue le principal outil intégré de gestion de l'information sur les forêts d'Afrique centrale sous tutelle de la CEEAC et de son organe spécialisé, la COMIFAC d'une part et d'autres part avec les autres plateformes existantes dans les autres services des ministères associés à celui de l'environnement notamment les Mines, les hydrocarbures, etc. La plateforme permettra de faciliter la mise à disposition des données pertinentes nécessaires au rapport sur la norme ITIE 2023 en termes de gestion environnementale et sociale (cf. exigence 6 de la norme ITIE 2023) notamment pour la

publication des dépenses environnementales et sociales (6.1) et l'Impact Environnemental des activités extractives (6.4).

Pour arriver à la mise en place de cette plateforme numérique, il est nécessaire de réaliser un état des lieux des plateformes existantes dans différents services des ministères de l'Etat congolais (MEDD-NEC, MINES (CAMI, CTCPM), HYDROCARBURES, ITIE). Le recrutement d'un consultant pour la réalisation de cet état des lieux fait l'objet des présents TdRs.

Cette étape est indispensable pour :

- Comprendre le fonctionnement et la pertinence des plateformes numériques et entrepôts de données existants ;
- Identifier les besoins fonctionnels des plateformes numériques et entrepôts de données existants ;
- Assurer l'interopérabilité avec les plateformes actuelles ;
- Aligner l'outil sur la plateforme de l'ITIE (FUSION)

#### **a. Objectif général**

Réaliser **un diagnostic complet et état des lieux et de besoins** des plateformes numériques et entrepôts de données existants auprès des partenaires du projet, en vue d'orienter la conception de la future plateforme numérique envisagée.

#### **b. Objectifs spécifiques**

1. Présenter une analyse SWOT et une évaluation sur les plateformes existantes dans l'écosystème de plateforme numérique des partenaires,
2. Effectuer des descentes sur terrain afin de déterminer des besoins des utilisateurs sur ce que doit être la plateforme numérique,
3. Proposer 3 modèles des plateformes numériques à partir de laquelle l'ACE peut s'inspirer pour sa future plateforme numérique.
4. Formuler des recommandations claires en matière d'architecture, de gestion des données, et de connectivité interinstitutionnelle.
5. Proposer une feuille de route pour la conception de la plateforme numérique.

## **2. Mission du contractant**

### **2.1 Prestations, missions et résultats attendus**

Le contractant fournira une **prestation de conseil stratégique et technique** visant à appuyer le Comité technique de Suivi (CST) de la composante III du projet DISM II dans la conception de la future plateforme numérique. Cette prestation couvrira l'ensemble du cycle d'analyse et de planification, depuis l'état des lieux des plateformes existantes jusqu'à la définition d'une feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre de la nouvelle plateforme numérique, en passant par la détermination de l'état des besoins des utilisateurs.

Dans le cadre de sa mission, le contractant réalisera les prestations suivantes :

## **1. Diagnostic des plateformes numériques existantes**

Le contractant identifiera, cartographiera et analysera les plateformes numériques et entrepôts de données existants au sein des administrations concernées et des institutions partenaires comme le CAMI, ITIE, CTPCM et la DPEM. En collectant les données sur les solutions numériques existantes (fonctionnalités, accessibilité, interopérabilité). Il faudrait que cette collecte de données définisse au préalable sur la pertinence fonctionnelle de chaque plateforme numérique existante des partenaires afin de tirer les innovations fonctionnelles de la future plateforme numérique et son intégration dans l'écosystème des plateformes numériques associées au secteur extractif congolais. Et cette collecte de données doit permettre à ce que les différentes options d'accessibilités entre la future plateforme numérique et les autres plateformes existantes soient clairement identifiées de tel enseigne que lors de sa mise en marche que les échanges de données s'effectuent avec facilité, fluidité et sécurité. Il est question d'avoir un aperçu objectif de ce que constitue actuellement la sphère numérique existante en RDC, recueillir le ressenti des utilisateurs autour de ces avancées numériques en termes de leurs fonctionnalités, architecture technique, son ergonomie, sa gouvernance et la gestion même des données issues de ces plateformes autour du partage de données et surtout de leurs disponibilités.

## **2. Analyse SWOT des plateformes existantes**

Sur la base du diagnostic, le contractant réalisera une analyse SWOT détaillée afin d'évaluer la pertinence stratégique des plateformes numériques et entrepôts de données existants et leur potentiel d'intégration ou de valorisation dans le cadre de la future plateforme envisagée. De cette analyse, il faudrait que sa pertinence serve à la proposition de la mise en marche d'une plateforme qui permettra à encourager les partenaires à privilégier les échanges numériques dans leurs collaborations entre eux, mais aussi entre d'autres partenaires œuvrant dans le secteur extractif, environnemental et social. Il faudrait que l'option de la numérisation réponde efficacement aux défis traditionnels liés à la transparence, à la traçabilité et à la corruption dans la manière d'effectuer les échanges entre acteurs du secteur. Elle doit devra permettre une orientation claire sur les solutions que la plateforme numérique doit apporter au sein de l'administration congolaise particulièrement dans la sphère numérique des plateformes associées au secteur extractif, par son originalité, son authenticité et surtout par sa valeur ajoutée. Ceci permettra d'évaluer la pertinence, la faisabilité, et l'intérêt pour la création de cette nouvelle plateforme. Le consultant devra associer cette analyse SWOT à l'analyse des risques des principaux facteurs susceptibles de compromettre la réussite du projet de plateforme numérique, qu'ils soient institutionnels, techniques, financiers, humains ou liés à l'adoption par les utilisateurs. Cette analyse couvrira notamment les risques de résistance au changement, d'insuffisance de capacités techniques, de fragmentation institutionnelle, de failles de sécurité, de durabilité financière ou de non-interopérabilité avec les systèmes existants. Pour chaque risque identifié, des mesures d'atténuation concrètes seront proposées par le consultant, telles que des actions de renforcement des capacités, des mécanismes de gouvernance claire, des choix technologiques adaptés, des stratégies de communication et d'accompagnement des utilisateurs. Cette analyse

contribuera à sécuriser la mise en œuvre de la plateforme et à maximiser son impact à long terme.

### **3. Analyse des besoins des utilisateurs**

Le contractant mènera des consultations auprès des utilisateurs finaux et institutionnels (entretiens, ateliers, enquêtes) afin d'identifier et de hiérarchiser leurs besoins fonctionnels et non fonctionnels. Cette analyse des besoins fonctionnels de chaque partenaire offre la possibilité de connaître les limites et les améliorations possibles des plateformes existantes des partenaires, et celle-ci peut servir de base d'innovation pour la future plateforme numérique et entrepôts de données à travers cette fois-ci ses propres spécifications en termes des solutions que celle-ci apportera dans le marché des plateformes numériques. Il importe que ces analyses constituent une base solide sur la détermination des attentes des potentiels utilisateurs de la plateforme numérique, il faudrait que le consultant sonde les utilisateurs sur les besoins réels de chaque partenaire sur la manière dont la plateforme numérique doit être présentée. Le consultant devra par ses analyses permettre la détermination de la meilleure approche à privilégier pour rendre efficient et efficace la nouvelle plateforme numérique en générale ; et en particulier en ce qui concerne les interactions entre différents outils numériques des partenaires. Il sera de sa responsabilité de proposer les conditions optimales de ces interconnexions entre la nouvelle plateforme numérique et celles existantes dans le pays et celles existantes dans la sous-région. L'interconnexion voulue pour cette plateforme numérique que l'administration congolaise devra se doter, devra se faire en harmonie avec le protocole sécuritaire et opérationnel des autres plateformes existantes au pays et dans la sous-région.

### **4. Proposition de modèles de plateformes**

Le consultant devra mettre à la disposition du projet une analyse sur le benchmark des plateformes numériques existantes des partenaires et dans la sous-région dans le secteur extractif, environnemental et social, afin d'identifier la plus performante, la plus adaptée aux attentes de l'ACE avec à la clé les bonnes expériences issues du retour des utilisateurs et opérateurs de ces plateformes, pour servir de référence à la future plateforme numérique et entrepôt de données. Cette analyse comparative ne consiste pas uniquement d'identifier la plateforme la plus performante sur le plan technologique et coût de la mise en marche, mais celle qui s'aligne le mieux avec les objectifs institutionnels de l'administration congolaise liés aux attentes de la plateforme, les capacités locales de la mettre sur pieds, les exigences de gouvernance associées à ce modèle, les contraintes de durabilité et l'impact recherché et surtout le délai lié en termes de sa mise en marche partant de la conception jusqu'à sa mise en marche et sa livraison.

Le point distinctif majeur du benchmark des plateformes numériques réside dans sa capacité à aller au-delà d'une simple comparaison technique pour intégrer une lecture stratégique et contextuelle des outils analysés. Au consultant de proposer une analyse prenant en compte tous ces paramètres pour que cette approche permette de garantir que le choix ou le développement d'une plateforme numérique constitue un levier réel

d'efficacité, de transparence et de valeur ajoutée dans l'écosystème congolais associé aux plateformes, plutôt qu'une solution technologique déconnectée des réalités du terrain, surtout si le meilleur modèle est celui inspiré d'un environnement différent. Ce qui est avantageux pour la procédure de la mise en marche d'une plateforme numérique, en ce sens que le modèle choisi servira de base pour l'implémentation de la future plateforme numérique. Cette analyse permettra un gain de temps bénéfique pour les options à prendre par la suite. Pour ce il faudrait notamment :

1. Présenter trois modèles de plateformes pertinentes (au moins une internationale et une nationale). Cette présentation consiste en une démarche structurée et méthodique d'analyse comparative de trois solutions numériques existantes sur place ou dans la sous-région ou encore au-delà, dans le but d'identifier celle qui répond le mieux à des besoins spécifiques, ou de dégager les bonnes pratiques à reproduire dans le cas échéant avec l'ACE. Cette analyse s'inscrit comme un outil d'aide à la décision stratégique, permettant d'évaluer l'efficacité, la pertinence et la durabilité des plateformes étudiées, en tenant compte à la fois des exigences fonctionnelles, techniques, organisationnelles, d'impact que celles-ci peuvent avoir sur terrain et tout en considérant aussi le rapport qualité prix qui doit être optimal.

Les critères ci-après définiront les choix des plateformes :

- a. Critères fonctionnels :
  1. Fonctions principales disponibles,
  2. Modules (reporting, cartographie SIG, Tableaux de bord, alertes, etc),
  3. Capacités d'évolution et d'intégration.
- b. Critères techniques :
  1. Architecture (web, mobile, cloud),
  2. Sécurité des données,
  3. Interopérabilité avec d'autres plateformes
  4. Performance et stabilité
  5. Modules (reporting, cartographie SIG, Tableaux de bord, alertes, etc),
  6. Capacités d'évolution et d'intégration.
- c. Critères Expérience utilisateur (UX/UI) :
  1. Facilité de prise en main,
  2. Ergonomie,
  3. Accessibilité (langue, compatibilité mobile)
- d. Critères liés à la gouvernance :
  1. Gestion de la plateforme
  2. Rôles et droits d'accès des utilisateurs,
  3. Traçabilité et auditabilité.
- e. Critères Financiers et durabilité :
  1. Coût de développement et de maintenance,
  2. Taux de dépendance au fournisseur-concepteur,
  3. Niveau de besoin en compétences locales.
- f. Critères liés aux impacts et valeurs ajoutées :
  1. Contribution à la transparence
  2. Amélioration de l'efficacité,
  3. Acceptabilité par les utilisateurs.

2. Présenter trois modèles de plateformes pertinentes (au moins une internationale et une nationale). Cette présentation consiste en une démarche structurée et méthodique d'analyse comparative de trois solutions numériques existantes **sur place ou dans la sous-région ou encore au-delà**, dans le but d'identifier celle qui répond le mieux à des besoins spécifiques, ou de dégager les bonnes pratiques à reproduire dans le cas échéant avec l'ACE. Cette analyse s'inscrit comme un outil d'aide à la décision stratégique, permettant d'évaluer l'efficacité, la pertinence et la durabilité des plateformes étudiées, en tenant compte à la fois des exigences fonctionnelles, techniques, organisationnelles, d'impact que celles-ci peuvent avoir sur terrain et tout en considérant aussi le rapport qualité prix qui doit être optimal.

Sur base des analyses ci-haut réalisées par le contractant, celui-ci proposera trois modèles de plateformes numériques utilisées dans la région subsaharienne et qui ont fait preuve d'efficacité, qui serviront de modèles de base pour la mise en place de la nouvelle plateforme numérique en RDC. Il sera question d'utiliser le meilleur modèle pour gagner en temps en termes d'opérationnalisation de la future plateforme.

#### **5. Formulation de recommandations techniques**

Le contractant formulera des recommandations techniques et stratégiques pour la conception et la gestion de la future plateforme, incluant les solutions technologiques à privilégier (y compris open source et SIG), les standards de sécurité, les principes d'interopérabilité, la gouvernance des données et la durabilité du système. Ces recommandations techniques viseront à proposer des options technologiques adaptées au contexte institutionnel, réglementaire et opérationnel de la RDC autour des plateformes numériques. Elles porteront sur les choix d'architecture (centralisée, modulaire, cloud ou hybride), les solutions logicielles disponibles sur le marché (open source vs propriétaires), les standards d'interopérabilité (API, formats de données), les mécanismes de sécurité (authentification, chiffrement, auditabilité), ainsi que les solutions de paiement électronique sécurisées si nécessaire. Ces recommandations tiendront compte des capacités locales de maintenance, des coûts de mise en œuvre et de durabilité, ainsi que des exigences de conformité aux normes internationales (ITIE, protection des données, transparence). Elles permettront d'orienter des décisions technologiques réalistes, évolutives et alignées sur les objectifs stratégiques de gouvernance environnementale et sociale du secteur extractif.

#### **6. Élaboration d'une feuille de route opérationnelle**

Le contractant élaborera une feuille de route détaillée pour la conception, le développement et le déploiement de la future plateforme numérique. Le consultant présentera une planification structurée et progressive de la conception et de la mise en œuvre de la future plateforme numérique et entrepôt de données. Cette feuille de route définira les différentes phases du projet, allant de la conception fonctionnelle et technique au développement, aux tests, au déploiement pilote, à la formation des utilisateurs et à la mise en production. Elle précisera les responsabilités institutionnelles, les ressources nécessaires, les délais indicatifs et les jalons clés, tout en intégrant une logique d'amélioration continue. Cette feuille de route constituera un outil opérationnel pour la GIZ et l'administration congolaise, permettant de sécuriser la mise en œuvre du projet dans le respect des contraintes temporelles, budgétaires et institutionnelle Il devra proposer différentes phases de mise en marche de la nouvelle

plateforme numérique avec un calendrier possible sur les séquences des jalons qui vont accompagner la réalisation de la plateforme numérique.

La mission aboutira à la production d'un ensemble de résultats techniques structurants visant à doter le CST d'une vision claire, opérationnelle et réaliste pour la conception de la future plateforme numérique. Ainsi Du travail du consultant les résultats ci-après sont attendus :

- 1. Un diagnostic complet et structuré des plateformes existantes des partenaires**, permettant d'évaluer de manière objective le niveau de maturité numérique des plateformes actuellement utilisées par les partenaires de l'ACE (CAMI, ITIE, CTPCM et la DPEM) et aussi les dispositifs actuels de l'ACE. Ce diagnostic portera sur l'architecture des systèmes, les technologies déployées, les mécanismes de gestion et de sécurisation des données, les capacités d'interopérabilité, ainsi que les performances globales et la maintenabilité des solutions existantes. Il permettra d'identifier les forces techniques à capitaliser, les faiblesses à corriger et les contraintes structurelles propres au contexte institutionnel et technologique de la RDC.
- 2. une analyse SWOT comparative** conduite afin d'éclairer la prise de décision stratégique. Cette analyse adoptera une lecture technico-fonctionnelle, mettant en regard les capacités techniques actuelles, les risques liés à l'obsolescence ou à la cybersécurité, ainsi que les opportunités offertes par des solutions plus modernes, modulaires et interopérables. Elle constituera un outil d'aide à la décision pour orienter les choix technologiques futurs du guichet numérique.
- 3. un rapport d'évaluation comparée des plateformes analysées**, mettant en évidence les bonnes pratiques techniques observées, les écarts de performance entre les solutions existantes et les options les plus adaptées aux besoins et aux capacités des administrations congolaises. Ce rapport proposera des scénarios techniques réalistes, tenant compte des ressources disponibles, des contraintes de connectivité, des exigences de durabilité et de la souveraineté des données.
- 4. un rapport détaillé des besoins des utilisateurs en termes d'attentes sur la prochaine plateforme.** De ce rapport découlera une orientation claire sur les attentes des utilisateurs sur la plateforme numérique envisagée. Ce rapport sera élaboré à partir des consultations menées auprès des parties prenantes notamment les institutions publiques et privées appelées à utiliser cette plateforme. Une attention particulière sera orientée sur les utilisateurs experts et non experts afin de rendre l'outil numérique le plus ergonomique et facile possible lors de son usage par les utilisateurs de tout bord. Ces besoins seront traduits en exigences fonctionnelles et techniques claires, servant de base à la conception de la future plateforme. Cette étape garantira l'alignement entre les attentes opérationnelles des utilisateurs et les choix technologiques à opérer.
- 5. Une proposition de trois modèles de plateformes numériques.** Chaque modèle sera décrit de manière détaillée, incluant l'architecture cible, les fonctionnalités clés, les avantages et limites techniques, ainsi que les conditions de mise en œuvre et le champ d'amélioration pour les rendre encore plus efficace. Ces modèles offriront une palette

d'options permettant de choisir une solution adaptée au niveau de maturité numérique et aux ambitions institutionnelles des administrations concernées.

**6. La formulation d'un ensemble de recommandations techniques claires**, adaptées au contexte institutionnel, réglementaire et technologique de la RDC. Il faudrait que la future plateforme numérique soit en adéquation avec la réglementation congolaise en matière du numérique, et aussi que les recommandations technologiques proposées permettent à ce qu'une idée claire soit définie sur les solutions technologiques qu'apportera la future plateforme numérique dans la sphère des plateformes numériques en RDC. Ces recommandations doivent être à la hauteur des attentes des utilisateurs et porteuses des innovations nécessaires afin de susciter l'intérêt majeur auprès des partenaires dans la mise en marche de la plateforme numérique. Ces recommandations doivent inciter les partenaires à trouver la pertinence imminente de l'opérationnalisation de la plateforme et le gain en efficacité et efficience que ce guichet numérique apportera au secteur d'environnement et extractif congolais.

**7. Une feuille de route opérationnelle**, qui précisera les étapes de mise en œuvre, le calendrier indicatif, les responsabilités institutionnelles, les ressources nécessaires et les indicateurs de suivi technique, constituant ainsi un outil de pilotage concret pour la mise en place de la future plateforme numérique.

La feuille de route opérationnelle constitue un outil stratégique et opérationnel destiné à guider la mise en œuvre progressive de la plateforme numérique de gestion des procédures environnementales. Elle vise à traduire les recommandations issues du diagnostic, de l'analyse des besoins et du benchmark en un plan d'actions concret, structuré dans le temps, et clairement attribué aux différentes parties prenantes. Cette feuille de route permettra de sécuriser la mise en œuvre du projet, d'en assurer la cohérence institutionnelle et de garantir l'atteinte des objectifs en matière de gouvernance environnementale et sociale du secteur extractif. Au-delà de son rôle opérationnel, la feuille de route servira de cadre de référence stratégique pour la transformation numérique du secteur. Elle permettra d'aligner les ambitions institutionnelles, les capacités techniques et les attentes des utilisateurs, tout en garantissant la cohérence avec les politiques publiques, les normes internationales et les objectifs du projet DISM II. En ce sens, elle contribuera à faire de la future plateforme numérique un levier structurant de gouvernance environnementale et sociale, de transparence et d'efficacité administrative dans le secteur extractif congolais.

Les phases ci-après constitueront la feuille de route :

#### **a. Étapes de mise en œuvre**

La mise en œuvre de la plateforme numérique sera organisée en étapes successives et complémentaires. Elle débutera par une phase de cadrage stratégique et de validation institutionnelle, durant laquelle les orientations techniques et fonctionnelles seront confirmées par les partenaires clés. Cette phase sera suivie par la conception détaillée de l'architecture fonctionnelle et technique, incluant la définition des modules, des flux de données et des interfaces avec les plateformes existantes. Viendront ensuite les phases de développement et d'intégration, comprenant le paramétrage des fonctionnalités, l'interconnexion avec les

systèmes partenaires et la mise en place des mécanismes de sécurité et de paiement électronique. Une phase de tests pilotes et de validation opérationnelle permettra d'ajuster la plateforme avant son déploiement progressif. Enfin, une phase de mise en production, d'accompagnement des utilisateurs et de maintenance évolutive assurera la pérennité et l'amélioration continue de la plateforme.

#### **b. Calendrier indicatif**

Le calendrier indicatif sera établi de manière réaliste et progressive, en tenant compte des contraintes institutionnelles, techniques et budgétaires. Il présentera une planification par phases sur une période déterminée, avec des jalons clairement identifiés pour chaque étape clé (conception, développement, tests, déploiement, formation). Ce calendrier permettra de synchroniser les actions des différents acteurs impliqués et de faciliter le suivi de l'avancement du projet. Il sera conçu comme un outil flexible, susceptible d'être ajusté en fonction des retours d'expérience, des validations institutionnelles et des éventuelles contraintes opérationnelles rencontrées au cours de la mise en œuvre.

#### **c. Responsabilités institutionnelles**

La feuille de route précisera les rôles et responsabilités de chaque institution impliquée dans la mise en œuvre de la plateforme numérique. Le CST assurera le leadership institutionnel et la maîtrise d'ouvrage du projet, notamment en matière de validation des orientations, de gouvernance des données et d'exploitation de la plateforme. La GIZ apportera un appui technique et méthodologique, veillera au respect des standards de qualité et facilitera la coordination entre les parties prenantes. Les autres partenaires institutionnels (ministères sectoriels, ITIE, FONAREDD, etc.) contribueront à la fourniture des données, à l'interopérabilité des systèmes et à la validation des besoins spécifiques. Les prestataires techniques, quant à eux, seront responsables du développement, de l'intégration et de la maintenance technique de la plateforme.

#### **d. Ressources nécessaires**

La mise en œuvre de la plateforme nécessitera la mobilisation de ressources humaines, techniques et financières adaptées. Les ressources humaines incluront des profils spécialisés en gestion de projet, analyse fonctionnelle, développement informatique, cybersécurité et gestion des données. Les ressources techniques comprendront l'infrastructure informatique (serveurs, solutions cloud, systèmes de sauvegarde), les outils logiciels, ainsi que les solutions de paiement électronique et de sécurisation des transactions. Les ressources financières couvriront les coûts de développement, d'hébergement, de maintenance, de formation des utilisateurs et d'assistance technique. La feuille de route veillera à proposer une allocation réaliste et progressive de ces ressources, compatible avec les capacités institutionnelles et les exigences de durabilité du projet.

#### **e. Indicateurs de suivi et de performance**

Afin d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre, la feuille de route définira des indicateurs de suivi et de performance clairs et mesurables. Ces indicateurs permettront d'évaluer l'avancement du projet, la qualité des livrables, le niveau d'adoption par les

utilisateurs et l'impact de la plateforme sur l'amélioration des procédures environnementales. Ils pourront inclure, entre autres, le respect des délais, le taux de dématérialisation des procédures, le nombre d'utilisateurs actifs, le temps moyen de traitement des dossiers, le volume de paiements électroniques effectués et la disponibilité des données requises pour les rapports ITIE. Ces indicateurs constitueront un outil d'aide à la décision pour ajuster la mise en œuvre et garantir l'atteinte des résultats attendus.

**Le contractant est responsable de la fourniture des livrables suivants :**

- Un diagnostic complet sur les plateformes existantes
- Une analyse SWOT comparative
- Une évaluation comparée des plateformes existantes
- Un rapport de besoins utilisateurs
- Trois modèles de plateformes proposés
- Des recommandations techniques claires incluant les solutions technologiques à favoriser
- Une feuille de route opérationnelle pour concevoir la future plateforme numérique

**2.2 Contributions des autres acteurs**

- **Agence Congolaise pour l'Environnement (ACE) :**  
Mise à disposition des informations institutionnelles et techniques, facilitation de l'accès aux plateformes existantes des partenaires, mobilisation des équipes techniques, participation active aux consultations et validation des livrables.
- **Institutions partenaires (ministères, services techniques, projets) :**  
Le ministère des mines et ses services sous tutelles (CPCTM, CAMI, etc...), le ministère des hydrocarbures et le ministère de l'environnement et développement durable, nouvelle économie du climat, devront contribuer en termes de contenu par le partage d'informations et de données pertinentes relatives à leurs infrastructures numériques, participation aux consultations et ateliers de leurs experts ITs organisés dans le cadre de la mission du consultant, la validation intermédiaire et finale des livrables.
- **GIZ :**  
Appui technique et financier, assurance qualité conformément aux standards requis par la GIZ, présentation du contractant auprès des partenaires, la validation intermédiaire et finale des livrables.

**2.3. Durée**

À titre indicatif, l'ensemble du service est prévu pour se dérouler **sur 6 mois**,

**Exigences, prescriptions et jalons pour l'offre**

L'entrepreneur est responsable de la livraison des lots de travaux suivants et des étapes clés qui y sont associées :

**lots de travaux, jalons et échéanciers**

- Le contractant établit des rapports réguliers à l'intention de la GIZ selon les indications figurant dans les Conditions générales de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH dans leur version en vigueur.
- Rapport initial ;

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

<b>Jalons / étapes du processus / prestations partielles</b>	<b>Date / lieu / responsable</b>
Cadrage et démarrage/ <b>Rapport sur le plan de travail détaillé</b>	<b>5 Jours après la signature du contrat/Consultant</b>
Diagnostic initial / <b>Rapport d'état de lieu des plateformes existantes.</b>	<b>15 jours après la signature du contrat/Consultant</b>
Analyse approfondie/ <b>Rapport d'analyse des besoins fonctionnels et techniques des partenaires</b>	<b>21 jours après la signature du contrat/Consultant</b>
Benchmark stratégique/ <b>Benchmark de trois plateformes numériques de référence</b>	<b>30 jours après la signature du contrat/Consultant</b>
Synthèse et orientation stratégique / <b>Rapport final intégrant recommandations et feuille de route de développement.</b>	<b>45 jours après la signature du contrat/Consultant</b>
Restitution et validation/ Présentation <b>PowerPoint de restitution</b>	<b>60 jours après la signature du contrat/Consultant</b>
Capitalisation et pérennisation/ <b>Rédaction des termes de référence (TdR) de la plateforme numérique de l'ACE</b>	<b>100 jours après la signature du contrat/Consultant</b>

**Durée de la mission : du 30.03.2026 au 30.09.2026.**

### **3. Conception**

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

#### **Conception technique et méthodologique**

**Stratégie (1.1)** : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le soumissionnaire doit décrire au point « **Apprentissage et innovation** » comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

### **Autres exigences (1.7)**

Le consultant devra intégrer de manière transversale les principes d'inclusion sociale et d'égalité dans l'analyse et les recommandations du rapport final (par exemple : prise en compte de l'égalité de genre dans différentes activités, analyse différenciée des besoins selon le genre, proposition de mécanismes favorisant l'accès des femmes aux services numériques, ou recommandation d'un quota de participation féminine lors des ateliers de collecte des besoins).

## **4. Concept de ressources humaines**

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculum vitae correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

- Établissement régulier de rapports dans les délais requis

### Tâches de l'expert·e

- Chef de mission Etat des lieux et des besoins sur les plateformes numériques en RDC pour la mise en marche de la future plateforme numérique,
- Responsabilité globale des ensembles de services de consultation fournis par le contractant;
- Assurer la cohérence et la complémentarité des services de l'entrepreneur avec les autres services du projet aux niveaux local et national ;
- Responsabilité de traiter les questions transversales (par exemple, l'égalité des sexes ) ;
- Veiller à ce que les résultats soient suivis ;
- Rapports réguliers et ponctuels au projet GIZ ;

### Qualifications de l'expert·e

- Formation (2.2.1) :
- Langue (2.2.2) : connaissances de niveau en langue
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) :
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) :
- Expérience de direction / de management (2.2.5) :
- Expérience régionale (2.2.6) :
- Expérience de la coopération au développement (2.2.7) :
- Divers (2.2.8) :

Formation (2.2.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplôme universitaire ( master ou diplôme de troisième cycle allemand) en sciences économiques ou sociales ou en gestion des projets ou en ingénierie.</li> <li>• Formations complémentaires en analyse fonctionnelle ou gouvernance numérique souhaitées.</li> </ul>
Langue (2.2.2) : connaissances de niveau	Connaissance du français, niveau C2 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues. La connaissance de l'anglais, niveau B2 est souhaitable.
Expérience professionnelle générale (2.2.3) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 ans d'expérience et plus dans l'analyse et la conception de plateformes numériques.</li> <li>• 5 ans d'expérience dans les ou projets multi-acteurs.</li> </ul>
Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 ans d'expérience en diagnostics institutionnels analyse des besoins, cartographie des données, audits numériques.</li> <li>•</li> </ul>
Expérience de direction / de management (2.2.5) :	NA
Expérience régionale (2.2.6) :	5 ans d'expérience dans les pays d'Afrique subsaharienne hors de la RDC
Expérience de la coopération au développement (2.2.7) :	5 ans d'expérience dans des projets de coopération au développement international
Divers (2.2.8) :	5 ans d'expérience dans la maîtrise des bases de données, API, sécurité informatique, interopérabilité

## 5. Consignes de calcul

### Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2025 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »]).

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

### Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO<sub>2</sub>) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO<sub>2</sub>. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2<sup>e</sup> classe) ou l'e-mobilité.

Cadre estimatif détaillé

**Nota : Pour tout ce qui concerne les vols internationaux, ceux-ci ne s'appliqueraient que si le consultant vient de l'extérieur de la République démocratique du Congo.**

Jours d'honoraires	Nombre d'expert-e-s	Nombre de jours par expert-e	Total	Observations
Désignations : expert-e clé	1	45	45	30 jours de mission RDC – le reste à domicile
Désignations : chef-fe d'équipe / expert-e clé / pool d'expert-e-s en mission de courte durée				

<p><i>Si besoin est, ajouter des lignes pour du personnel supplémentaire ou en supprimer.</i></p>				
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Nombre de jours par expert·e	Total	Observations
<p><b>Indemnités journalières pour le pays d'intervention</b></p> <p><i>Si une mission sur place a également lieu le week-end, il est possible de rembourser les indemnités journalières pour les week-ends situés entre les jours d'honoraires.</i></p>	1	30	30	
<p><b>Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention</b></p> <p><i>Si une mission sur place a également lieu le week-end, il est possible de rembourser les indemnités d'hébergement pour les week-ends situés entre les jours d'honoraires.</i></p>	30			<p><b>Nuitées hors d'Allemagne :</b></p> <p>À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement. Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait.</p> <p><b>Veillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.</b></p> <p><b>Nuitées en Allemagne (règlement divergeant de la circulaire du BMF) :</b></p> <p>À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à un montant maximum de 130 euros. Jusqu'à 80 euros peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait.</p> <p><b>Veillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.</b></p>

Transport	Quantité	Nombre de jours par expert-e	Total	Observations
<b>Vols internationaux</b> <i>Indiquer le pays de destination.</i>	3			Voyage jusqu'au lieu de la fourniture des prestations RDC
<b>Vols intérieurs</b>	1			Vols à l'intérieur du pays d'intervention pendant la fourniture des prestations
<b>Compensation des émissions de CO<sub>2</sub> pour les trajets en avion</b> <i>Liens vers les <a href="#">explications du pôle d'expertise et du service Durabilité (en anglais)</a> et celles figurant dans le <a href="#">guide d'orientation (en français)</a> pour l'établissement du budget</i>				Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO <sub>2</sub> euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs.
<b>Frais de déplacement (train, voiture particulière)</b> • Voiture •				Déplacements à l'intérieur du pays d'intervention, transfert depuis et à destination de l'aéroport, etc.  Prise en charge par la GIZ
<b>Autres frais de voyage et de déplacement</b> <i>Veillez préciser les frais qui seront remboursés.</i>	1			Assurance voyage et frais de visa RDC
<b>Ou : Budget de frais de voyage et de déplacement ferme</b> <i>La GIZ peut fixer une somme fixe. Cette option est utilisée quand on ne dispose pas encore d'informations concrètes sur les voyages et déplacements au moment de l'appel d'offres. Il convient toutefois de décrire le plus précisément possible le nombre de voyages et de déplacements, les destinations et les périodes auxquelles ils auront lieu.</i>				Il est prévu un budget pour des voyages à destination des pays suivants :  Il est prévu un budget de frais de voyage et de déplacement ferme d'un montant de euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs.  Vous trouverez des précisions sur le budget des frais de voyage et de déplacement dans le document « Bordereau de prix ». Veuillez préciser les différents postes dans la colonne « Explications » du bordereau de prix. Le décompte est effectué au maximum jusqu'à épuisement du budget alloué.
<b>Autres coûts</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix</b>	<b>Total</b>	<b>Observations</b>
<b>Rémunération flexible</b>				Un budget de euros est prévu pour la rémunération flexible. Veuillez

<p><i>Veillez calculer un nombre correspondant à environ 10 % de la valeur du marché et inscrivez-le dans le cadre estimatif détaillé.</i></p> <p><i>En vertu du point 3.6.5.7 des Conditions générales, en cas d'utilisation de l'élément de rémunération flexible, les quantités convenues au contrat peuvent être dépassées à concurrence de ce poste budgétaire. L'utilisation n'est possible que pour les postes de coûts qui étaient déjà prévus dans le contrat initial.</i></p> <p><i>Les éléments de prix individuels convenus par contrat (p. ex. prix des voyages en avion) et le mode de décompte (le cas échéant, sur justificatif ou au forfait) ne doivent pas être modifiés.</i></p>				<p>indiquer ce budget dans le bordereau de prix.</p> <p>Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ.</p>
<p>Autres frais</p> <p><i>Veillez préciser ici quels coûts seront remboursés s'ils ne relèvent pas de l'une des positions budgétaires susmentionnées.</i></p>				

## 6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

- Logistique pour les 3 ateliers prévus

## 7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue français.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Veillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages,

ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.

## **8. Traitement en sous-traitance de données à caractère personnel**

*Les dispositions relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information figurant dans la version en vigueur des Conditions générales s'appliquent.*

*Si, dans le cadre de l'exécution du contrat, le contractant est amené à traiter des données à caractère personnel, il faut impérativement intégrer ici des modules de texte correspondants afin d'assurer que les prescriptions légales seront respectées.*

*Si la prestation est également un traitement en sous-traitance, il faut également remplir et joindre l'annexe correspondante.*

*Il est conseillé d'avoir recours à un conseil juridique en matière de protection des données et de sécurité de l'information. Pour les projets, ce service est assuré par le centre d'assistance pour les données du pôle d'expertise. Pour les prestataires de services internes et les autres unités organisationnelles financées sur une unité de gestion, ce service est assuré par la section Gestion de la protection des données. Dans ces deux cas, il est possible de faire une demande d'information sur le portail de protection des données de la GIZ.*

*En outre, la page IDA Datenschutz in der Projektumsetzung (Protection des données dans la mise en œuvre des projets) propose des informations complémentaires et les modules de texte à utiliser.*

*Attention : l'UO demandeuse est responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude des modules de texte utilisés et, le cas échéant, de l'annexe relative au traitement en sous-traitance. Ce point n'est pas vérifié par la division Achats et contrats.*

*Voir annexe 1.*

## **9. Annexes**

- Annexe 1.

## **ANNEXE – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

### **1. Objet**

La présente annexe a pour objet de définir les obligations applicables au contractant en matière de protection des données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution du marché.

### **2. Données à caractère personnel**

Constitue une donnée à caractère personnel toute information permettant d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.

### **3. Responsabilité des parties**

Les institutions bénéficiaires sont responsables du traitement des données à caractère personnel.

Le contractant intervient exclusivement en qualité de sous-traitant et agit uniquement sur instruction des institutions concernées.

#### 4. Finalité du traitement

Les données à caractère personnel ne peuvent être traitées que pour les besoins stricts de l'exécution du marché. Toute autre utilisation est interdite.

#### 5. Conformité

5.1. Conformité à la règle 1.8 sur la Protection des données des Conditions générales (conditions générales locales) relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour le compte de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en République Démocratique du Congo.

#### 5.2. Conformité au cadre juridique de la RDC

Le contractant s'engage à respecter les dispositions constitutionnelles et légales en vigueur en République Démocratique du Congo, notamment :

- la Constitution de la RDC, en ses dispositions relatives au respect de la vie privée ;
- les textes législatifs et réglementaires relatifs aux télécommunications, au numérique et aux systèmes d'information ;
- les règles applicables au secret professionnel et à la protection des informations détenues par l'administration publique.

Il s'engage également à se conformer à toute instruction ou directive émise par les autorités compétentes ou les institutions bénéficiaires.

#### 6. Confidentialité et sécurité

Le contractant garantit la confidentialité des données à caractère personnel et met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'en assurer la sécurité et d'empêcher tout accès non autorisé, perte, altération ou divulgation.

#### 7. Hébergement et transfert des données

Sauf autorisation écrite préalable des institutions concernées, les données à caractère personnel doivent être hébergées sur le territoire de la République Démocratique du Congo.

Tout transfert hors du territoire national doit offrir des garanties équivalentes de protection.

#### 8. Incidents de sécurité

Tout incident ou violation de données à caractère personnel doit être notifié sans délai aux institutions concernées, accompagné des mesures correctives mises en œuvre.

#### 9. Fin du marché

À la fin du marché, le contractant s'engage à restituer ou à détruire les données à caractère personnel conformément aux instructions des institutions concernées et à en fournir une attestation écrite.

#### 10. Responsabilité

Tout manquement aux obligations prévues par la présente annexe engage la responsabilité du contractant et peut entraîner les sanctions prévues par le marché et par la législation en vigueur.

#### 11. Acceptation par le soumissionnaire

La participation à la présente procédure de passation de marché vaut acceptation pleine, entière et sans réserve par le soumissionnaire des obligations prévues dans la présente annexe relative à la protection des données à caractère personnel.

Ces obligations constituent une condition substantielle du marché et s'imposeront au titulaire en cas d'attribution.